



CANTONS-DE-L'EST

**Règlements spécifiques
2025-2026**

**CHAMPIONNAT DE
CHEERLEADING**

Dernière mise à jour : 26 juin 2025



CANTONS-DE-L'EST

CHEERLEADING

TABLE DES MATIÈRES

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ	- 3 -
ARTICLE 1 Règlements officiels	- 3 -
1.1 Règle de Jeu	- 3 -
ARTICLE 2 Résultats et récompenses	- 3 -
FONCTIONNEMENT DE LA COMPÉTITION	- 4 -
ARTICLE 3 Format / Calendrier	- 4 -
3.1 Formule de rencontre	- 4 -
3.2 Inscription	- 4 -
3.3 Classement	- 5 -
ARTICLE 4 Déroulement de l'activité	- 5 -
4.1 Surface de compétition	- 5 -
4.2 Compétition Amicale # 1 : Formative/ Classement régional	- 5 -
4.3 Ordre de passage	- 5 -
4.4 Bris d'égalité	- 6 -
4.5 Vérification des athlètes et entraîneurs	- 6 -
ARTICLE 5 Protêt et forfait	- 6 -
5.1 Protêt	- 6 -
5.2 Forfait	- 6 -
ARTICLE 6 Championnat scolaire provincial	- 7 -

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

ARTICLE 1 Règlements officiels

1.1 Règle de Jeu

- 1.1.1 Les règlements techniques et de sécurité de la Fédération québécoise de Cheerleading sont utilisés : www.cheerleadingquebec.com/reglements.html
- 1.1.2 Les règlements spécifiques du [RSEQ-CE](#) ont préséance sur les règlements officiels.
- 1.1.3 Les règlements administratifs des événements scolaires régionaux du RSEQ Cantons-de-L'Est doivent être respectés.

ARTICLE 2 Résultats et récompenses

Des médailles d'or et argent sont remises aux membres des équipes de chacune des catégories/niveau* au programme du championnat classées respectivement 1er et 2e position.

Une bannière est remise à l'équipe qui se sera positionnée première au classement de chacun des niveaux des catégories au programme du championnat.

* Attention, pour que l'article précédent soit applicable il faudra un minimum de 4 équipes représentant la même catégorie/niveau, sauf pour le meilleur niveau. Par exemple, s'il y a un 1 équipe Benjamin FCQ2, 1 équipe cadet FCQ 2 et 10 équipe ouvert FCQ 2; tous les niveaux 2 seront classés ensemble pour former la catégorie « Niveau 2 ». Advenant que nous avons moins de 4 équipes inscrites FCQ niveau 3, nous allons quand même tenir la ligue étant donné que c'est le meilleur niveau.

FONCTIONNEMENT DE LA COMPÉTITION

ARTICLE 3 Format / Calendrier

3.1 Formule de rencontre

3.1.1 *Composition maximale*

Athlètes	Minimum 5 - Maximum 30
Entraîneur/ accompagnateur:	Maximum 5 (minimum 1 par 12 athlètes)

3.1.2 *Composition de l'équipe*

L'équipe peut être composée de filles et garçons sans distinction.

3.1.3 *Composition de l'équipe « Partner Stunt »*

Un minimum de 2 athlètes et un maximum de 4 athlètes par équipe. Cette catégorie n'est pas une discipline offerte au CP du RSEQ, donc elle est offerte en mode participatif uniquement.

3.2 Inscription

3.2.1 Tous les athlètes devront respectés leur catégorie d'âge et être inscrits sur S1 dans leur équipe respective avant la date de chaque compétition.

3.2.2 Le nom des entraîneurs et/ou accompagnateurs de l'équipe doivent figurer sur S1 avant la date de chaque compétition. Un maximum de 5 entraîneurs et/ou accompagnateurs pourront être inscrit sur S1. Seuls ces noms seront considérés pour obtenir un laissez-passer afin d'accompagner les athlètes dans l'enceinte de la compétition.

RSEQ
CANTONS-DE-L'EST
CHEERLEADING

3.3 Classement

3.4.1. Le classement des équipes se fait selon une moyenne (75/25) des deux routines. 75% des points pour le meilleur pointage des deux passages et 25% pour l'autre passage.

3.4.2 Le classement des champions régionaux se calculera de la façon suivante :

10% de points à l'amical + 90% des points au CRS

ARTICLE 4 Déroulement de l'activité

4.1 Surface de compétition

4.1.1 Le tapis de compétition doit être de 54 pieds par 42 pieds (9 lignes).

4.1.2 Le tapis de sol doit être uniforme et sans séparation.

4.1.3 Le spring floor est obligatoire au championnat régional.

4.2 Compétition Amicale # 1 : Formative/ Classement régional

4.2.1 Lors de cette compétition formative, les équipes seront évaluées selon les feuilles de pointage de la FCQ (Cheer Canada) par catégorie/niveau. Cette évaluation permettra aux entraîneurs de mieux se situer quant à leur catégorie/niveau en vue du championnat régional scolaire. Cette compétition sert aussi de familiarisation avec le système de pointage de la saison et des règles de sécurité.

4.2.2 Un classement sera établi mais aucune récompense ne sera attribuée.

4.2.3 Des équipes de démonstration pourront également participer à la compétition (primaire, collégial, universitaire).

4.2.4 Les catégories/niveau seront identiques que celles proposées au championnat régional.

4.2.5 Les résultats de la compétition amicale compteront pour 10% du classement général au championnat régional.

4.3 Ordre de passage

RSEQ

CANTONS-DE-L'EST

CHEERLEADING

L'ordre de passage des équipes sera déterminé par le RSEQ-CE durant le mois qui précède la compétition (disponible sur notre site internet).

4.4 Bris d'égalité

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes d'une même catégorie, on utilisera les critères de bris suivants dans l'ordre :

1^{er} l'équipe ayant le meilleur pointage dans la « chorégraphie générale »

2^{ième} l'équipe ayant le meilleur pointage dans les « Sauts »

3^{ième} l'équipe ayant le meilleur pointage dans les « Stunts »

4.5 Vérification des athlètes et entraîneurs

Selon l'horaire de votre équipe, les athlètes et entraîneurs devront se rendre à la vérification. Une prise de présence se fera à ce moment afin de valider l'alignement S1 de l'équipe.

ARTICLE 5 Protêt et forfait

5.1 Protêt

Un comité de protêt sera mis sur pied par le comité qui organise la ou les rencontres et devra comprendre trois des quatre personnes suivantes :

- a) le ou la responsable de la compétition,
- b) un expert de la discipline,
- c) le juge le plus expérimenté,
- d) le ou la commissaire.

5.2 Forfait

Toute équipe qui ne se présente pas à l'accueil au moins quinze (15) minutes après l'heure fixée sera assujettie à 0.5 points de pénalité. Toute équipe qui ne se présente pas à son heure d'échauffement

RSEQ

CANTONS-DE-L'EST

CHEERLEADING

numéro (1), s'il y a deux passages sera déclarée hors concours. Il sera interdit de performer sur le tapis de compétition sans échauffement.

ARTICLE 6 Championnat scolaire provincial

6.1 Le RSEQ provincial décide du nombre de places par catégorie disponible lors du championnat scolaire provincial.